



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 04.04.2023, **Publication répétée:** 05.04.2023, 06.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 04.04.2026

Numéro de publication: SR01-0000008609

Entité de publication

Cédric Schneider, Rue du Général-Dufour 11, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Obviam AG avec Asteria Obviam SA

1. Publication

Organisation transférante:

Obviam AG
CHE-115.827.434
Helvetiastrasse 17
3005 Bern

Organisation reprenante:

Asteria Obviam SA
CHE-132.312.220
Rue du Rhône 62
1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 16.01.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 16.04.2023 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Asteria Obviam SA
Rue du Rhône 62
1204 Genève